



# Politique de frais reliés à l'arbitrage

## Version 2022

### 01 . Cours District

#### Ouverture de dossier :

*Aucun frais.*

#### Participants

Les participants âgés de 14 ans ou plus durant l'année en cours peuvent suivre le stage de niveau district.

*Le participant doit être dûment affilié au club pour pouvoir participer au stage de formation.* Cela signifie qu'il doit avoir le profil « arbitre » dans *PTS Registrariat*, que sa photo de passeport est valide et que son bordereau d'affiliation a été envoyé à la région. Ces étapes se font au bureau du Club (La Plaine, Mascouche, Repentigny et/ou Terrebonne).

Les postulants de moins de quatorze (14) ans doivent compléter le formulaire d'autorisation parentale. Ce document est accessible sur le site de l'Union : <https://www.uls.soccer>

#### Paie ment

Le cours théorique en ligne est gratuit.

La portion terrain, d'une durée de quatre (4) heures, est de 60\$.

Il est payable directement au Club. Il n'y a donc aucun paiement qui se fait sur place, ni à la région (ARSL).

#### Annulation

*À partir du moment où le.la candidat.e a procédé à l'inscription de la session « terrain » et/ou à l'achat de matériel : 10\$.*





## 02 . Remboursement du cours et/ou de l'équipement :

L'Union remboursera le cours, le sifflet, le drapeau et l'uniforme, à raison de 50% par an, si ces critères sont respectés :

- a) Cours : arbitrer au moins dix (10) matchs par an
- b) Sifflet et drapeau : arbitrer au moins 15 matchs par an
- c) Uniforme : arbitrer au moins 25 matchs par an

N.B. 1. : Les matchs arbitrés pour d'autres clubs et/ou pour la Région ne sont pas comptabilisés. Par contre, les matchs hors-concours, de festivals et/ou de tournois à l'ULS le sont.

N.B. 2. : Le Club ne rembourse qu'UN drapeau.

N.B. 3. : Le remboursement maximum pour un sifflet est de 10\$ et pour le drapeau, de 20\$.

N.B. 4. : Si l'achat n'a pas été fait au Club, une facture sera demandée.

N.B. 5. : Une entente peut subvenir pour un remboursement, selon certaines conditions acceptées par le Directeur (blessure, voyage humanitaire, etc.)

Le remboursement se fait en fin de saison.

La formule concernant sifflet, drapeau et/ou uniforme n'est pas rétroactive et s'amorce à la présente saison.

## 03 . Frais d'affiliation

Les couts d'affiliation sont les suivants : 30,67\$ pour les arbitres de Club et de niveau régional. Ils sont de 45,67 \$ pour les arbitres de la liste provinciale.

Pour les arbitres de 1<sup>re</sup> année et ceux évoluant au Club, ces frais sont assumés par l'Union.

Pour les arbitres évoluant au niveau régional et/ou provincial, ces frais seront retenus par le système. Ils sont cependant remboursables, si l'arbitre répond à l'une ou l'autre de ces conditions :

- a) Régional : arbitrer au moins dix (10) matchs / provincial : participer à une activité, offrir de son temps (tournoi, formations, mise à jour, etc.)
- b) tout autre entente avec le Directeur

N.B. : Les matchs arbitrés pour d'autres clubs et/ou pour la Région ne sont pas comptabilisés. Par contre, les matchs hors-concours, de festivals et/ou de tournois à l'ULS le sont.





## 04 . Tarifs et Paiements

Les paiements se font aux deux semaines, par dépôt direct.

Afin d'être payé, vous devez compléter et retourner la fiche de l'employé, ainsi qu'un spécimen de chèque à M. Kevin Mendes Duarte : [kduarte@uls.soccer](mailto:kduarte@uls.soccer)

N.B. : Il est important de ne pas confondre les matchs à l'ULS vs les matchs à la Région.

### Grille de tarification par match 2022

Catégorie	Classe	Arbitre	A-Assistant	Classe	Arbitre	A-Assistant	Temps	Temps travaillé Arbitre 20 min avant match + mi-temps + entrée résultat	Temps travaillé Arbitre Assistant 20 min avant match + mi-temps + entrée résultat
J-9 (7v7)	locale	17,50 \$		A			4x12	70	
J-10 (7v7)	locale	20,00 \$		A			4x12	80	
J-11 (9v9)	locale	21,60 \$	20,00 \$	A	22,40 \$	20,00 \$	2X25	80	80
J-12 (9v9)	locale	24,30 \$	22,50 \$	A	25,20 \$	22,50 \$	2X30	90	90
J-13 (11v11)	locale	33,60 \$	26,00 \$	A	35,70 \$	28,00 \$	2X35	105	100
J-14 (11v11)	locale	33,60 \$	26,00 \$	A	35,70 \$	28,00 \$	2X35	105	100
J-15 (11v11)	locale	40,25 \$	29,70 \$	A	42,55 \$	31,90 \$	2X40	115	110
J-16 (11v11)	locale	40,25 \$	29,70 \$	A	42,55 \$	31,90 \$	2X40	115	110
J-17 (11v11)	locale	48,75 \$	32,40 \$	A	51,25 \$	36,00 \$	2X45	125	120
J-18 (11v11)	locale	48,75 \$	33,60 \$	A	51,25 \$	36,00 \$	2X45	125	120
SEN Mixte (7v7)	locale	33,15 \$		A			2X25	85	
SEN (7v7)	locale			A	34,85 \$		2X25	85	

## 05 . Autres frais

- dépannage 2h- : +5\$

-match U13-U18 arbitré à deux ( 2 ) arbitres plutôt que trois ( 3 ) : salaire de l'absent.e réparti

- match U13-U18 arbitré à un ( 1 ) arbitre plutôt que trois ( 3 ) : salaire x 1,5

- Coaching au 1<sup>er</sup> match : 25\$

- Supervision sur U13 à U18 : 35\$

- Évaluation formelle de type Soccer Québec : 45\$

## 06 . Frais d'assignation

Les frais d'assignation sont assumés par le Club.





## 07. Impôts

Veillez noter qu'une décision, prise en 2002 par la cour du Québec, a statué que les officiels au soccer (arbitres, arbitres assistants, évaluateurs et/ou formateurs) sont considérés comme des travailleurs autonomes. Il est donc de votre responsabilité de déclarer aux différents paliers gouvernementaux les revenus que vous aurez reçus durant l'année. Un relevé T-4a sera remis à tous les arbitres en temps et lieu, si vous avez gagné au-delà de 500\$.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Patrick Dufour".

Patrick Dufour

Mis à jour le 05-03-2022

